



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901

Siège social : 18 bis Allées de Vilotte
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901
Siège social : 18 bis Allées de Vilotte
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale Ariégeoise de l'O.C.C.E. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 18 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARIEGE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	102 784	98 143
Terrains					Report à nouveau	610 096	573 420
Constructions					Résultat de l'association	174 146	41 316
Installations et matériels d'activités	898	898			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	3 028	3 012	15	90	Total	887 026	712 880
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	5 000	5 000
Autres immobilisations financières	250		250	250	Provisions pour risques		
Total	4 176	3 910	265	340	Provisions pour charges	4 728	3 731
					Total	9 728	8 731
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 790		1 790	840	Emprunts et dettes assimilées	24	
Comptes courants OCCE	4 754		4 754	2 095	Fournisseurs	7 611	3 990
Autres créances (dont erreurs débitrices)	4 083		4 083	2 230	Dettes fiscales et sociales	5 951	4 299
Trésorerie	898 187		898 187	724 152	Comptes courants OCCE		255
Charges constatées d'avance	2 158		2 158	2 045	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	898	154
Total	910 973		910 973	731 362	Produits constatés d'avance		1 392
					Total	14 484	10 091
TOTAL	915 148	3 910	911 238	731 702	TOTAL	911 238	731 702

OCCE DE L'ARIEGE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	134 485	125 371
Ventes de produits	229 130	221 904
Prestations de service et animations	173 024	285 408
Subventions d'exploitation	237 133	409 610
Dons et Mécénat		
Contributions financières	16 940	15 761
Autres produits	142 984	214 298
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	933 695	1 272 351
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	117 566	139 642
Variation des stocks de fournitures à céder		
Autres achats et charges externes	511 746	925 014
Aides financières	7 491	300
Impôts et taxes	1 414	1 458
Salaires	17 125	18 317
Charges sociales	6 871	6 394
Cotisations reversées	15 145	14 720
Autres charges	66 908	89 750
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	16 053	19 639
Dotations aux dépréciations et provisions	997	584
Report en fonds dédiés		4 000
Total	761 315	1 219 817
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	172 380	52 534
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 544	4 749
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 544	4 749
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 544	4 749
RESULTAT COURANT (I + II)	176 923	57 282
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	31 306	19 918
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	31 306	19 918
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	34 083	35 884
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	34 083	35 884
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-2 778	-15 966
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	174 146	41 316
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	78 301	34 045
Total	78 301	34 045
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	78 301	34 045
Total	78 301	34 045

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE L'ARIEGE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	911 238,01 €	731 702,17 €
Résultat de l'exercice :	174 145,93 €	41 316,25 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	165	162
dont coopératives et foyers agrégés :	165	162
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	13 142	12 996
Heures de bénévolat du siège départemental	655	655
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 192	583
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	78 301 €	34 045 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ARIEGE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.						
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.						
Résultat exercice :	174 145,93	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>8 918,68</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>165 227,25</td></tr> </table>	— dont	8 918,68	— dont	165 227,25	pour le siège départemental pour les C.R.F. agrégés
— dont	8 918,68						
— dont	165 227,25						
Autres créances :	4 083,39	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>4 083,39</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>0,00</td></tr> </table>	— dont	4 083,39	— dont	0,00	pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
— dont	4 083,39						
— dont	0,00						
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.				
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.							
Autres dettes :	898,20	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>898,20</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>0,00</td></tr> </table>	— dont	898,20	— dont	0,00	pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
— dont	898,20						
— dont	0,00						
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.				
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.							
Disponibilités :	898 186,81	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>122 863,21</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>775 323,60</td></tr> </table>	— dont	122 863,21	— dont	775 323,60	pour le siège départemental pour les C.R.F. agrégés,
— dont	122 863,21						
— dont	775 323,60						
soit en moyenne environ		4 698,93	par C.R.F. agrégé.				

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations							
amortissements et gros équipement :	16 052,95	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>74,86</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>15 978,09</td></tr> </table>	— dont	74,86	— dont	15 978,09	pour le siège correspondant aux amortissements pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
— dont	74,86						
— dont	15 978,09						
soit en moyenne environ		96,84	par C.R.F. agrégé.				
Total des produits :	969 544,53	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>99 156,38</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>898 512,03</td></tr> </table>	— dont	99 156,38	— dont	898 512,03	pour le siège départemental pour les C.R.F. agrégés,
— dont	99 156,38						
— dont	898 512,03						
soit en moyenne environ		5 445,53	par C.R.F. agrégé.				
Total des charges :	795 398,60	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>90 237,70</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>733 284,78</td></tr> </table>	— dont	90 237,70	— dont	733 284,78	pour le siège départemental pour les C.R.F. agrégés,
— dont	90 237,70						
— dont	733 284,78						
soit en moyenne environ		4 444,15	par C.R.F. agrégés				
Résultat net moyen :		1 001,38	par C.R.F. agrégé.				

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,6	0,6
Total	1,6	1,6

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	158	7
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	96%	4%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	149	162
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	144	140
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4	4
Participants aux séances de formation (estimation)	30	30

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ARIEGE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	102 784	98 143
Terrains					Résultat du siege de l'association	8 919	4 640
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	898	898			Total	111 702	102 784
Autres immobilisations corporelles	3 028	3 012	15	90	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	5 000	5 000
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	250		250	250	Provisions pour charges	4 728	3 731
Total	4 176	3 910	265	340	Total	9 728	8 731
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 790		1 790	840	Emprunts et dettes assimilées	24	
Comptes courants OCCE	4 754		4 754	2 095	Fournisseurs	7 611	3 990
Autres créances	4 083		4 083	2 230	Dettes fiscales et sociales	5 951	4 299
Trésorerie	122 863		122 863	114 056	Comptes courants OCCE		255
Charges constatées d'avance	2 158		2 158	2 045	Autres dettes	898	154
Total	135 649		135 649	121 266	Produits constatés d'avance		1 392
					Total	14 484	10 091
TOTAL	139 825	3 910	135 914	121 606	TOTAL	135 914	121 606

OCCE DE L'ARIEGE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	28 869	28 199
Ventes de produits	1 009	3 039
Prestations de service et animations	20 533	23 626
Subventions d'exploitation	23 641	18 300
Dons et Mécénat		
Contributions financières	16 940	15 761
Autres produits	3 390	3 720
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	94 382	92 644
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	765	2 521
Variation des stocks de fournitures à céder		
Autres achats et charges externes	39 705	43 702
Aides financières	7 491	300
Impôts et taxes	1 414	1 458
Salaires	17 125	18 317
Charges sociales	6 871	6 394
Cotisations reversées	15 145	14 721
Autres charges	436	214
Dotations aux amortissements	75	553
Dotations aux dépréciations et provisions	997	584
Reports en fonds dédiés		4 000
Total	90 023	92 764
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	4 358	-120
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 533	4 749
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 533	4 749
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 533	4 749
RESULTAT COURANT (I + II)	8 891	4 629
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	242	12
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	242	12
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	214	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	214	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	28	12
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	8 919	4 640
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	18 013	18 013
Total	18 013	18 013
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	18 013	18 013
Total	18 013	18 013

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 8 918,68 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	898,10			898,10
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 355,89			2 355,89
Mobilier de bureau	671,67			671,67
Immobilisations en cours				
Total	3 925,66			3 925,66

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	898,10			898,10
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 324,02	31,88		2 355,90
Mobilier de bureau	20%	613,39	42,98		656,37
Total		3 835,51	74,86		3 910,37

2. Immobilisations financières

Dépôt et cautionnements versés (caution locaux PEP)

250.00

3. Stocks

Néant

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 490,00		1 490,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	300,00		300,00
Total	1 790,00		1 790,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale (aide sur honoraires CAC à recevoir inclus) **4 754,27**

6. Autres créances

Subvention fonctionnement CD 3 500,00
DIRECCTE – Indemnité activité partielle à recevoir 583,59
4 083,39

7. Trésorerie

Banque Populaire du Sud 122 267,90
Intérêts sur Mutualisation à recevoir 595,31
122 863,21

8. Charges constatées d'avance

Dépenses sur activités payées d'avance (produits pour cession en réserve) 1 083,34
Dépenses sur frais généraux payées d'avance 1 074,91
2 158,25

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

Fonds propres **102 783,56**

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Territoires Educatifs	1 000,00			1 000,00
Mairie de Pamiers	4 000,00			4 000,00
Total	5 000,00			5 000,00

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	3 731,22	997,20		4 728,42
Provisions pour charges	3 731,22	997,20		4 728,42
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	3 731,22	997,20		4 728,42

Dotations / reprises d'exploitation 997,20

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 997,20

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Banque – charges à payer **24,00**

5. Fournisseurs

Fournisseurs	6,17
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>7 604,88</u>
	7 611,05

6. Dettes fiscales et sociales

Salaire Août 2020	1 110,52
Personnel Charges à payer	538,59
Congés payés	1 163,57
Urssaf	636,97
Retraite complémentaire	358,08
Prévoyance	58,34
Charges sur congés payés	442,27
Charges sur guso	92,56
Prélèvement à la source	20,00
Uniformation	253,60
Impôt sur les produits financiers	<u>1 231,00</u>
	5 950,50

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Coopés avance sur calendriers et agendas (usagers créditeurs)	248,20
Subventions DAAC à reverser aux coopés	<u>650,00</u>
	898,20

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 142	12 996
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,01 €	0,99 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	28 123,88	27 291,60
Cotisations versées à la Fédération	14 850,46	14 425,56
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 850,46	14 425,56

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	6 300,00	
Subventions conseil régional	5 491,00	1 200,00
Subventions conseil départemental	3 500,00	4 500,00
Subventions communes	4 400,00	4 400,00
Autres subventions	3 950,00	8 200,00
Total	23 641,00	18 300,00
Dont versées aux coopératives	7 191,00	13 200,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE : Emploi	14 085,15
Aides Fédération OCCE : CAC, CNEA...	<u>2 854,70</u>
	16 939,85

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	300,00
Subventions reversées aux coops	<u>7 191,00</u>
	7 491,00

5. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs	242,00
-----------------------------------	---------------

6. Charges exceptionnelles

Cartouches ancienne imprimante OKI au rebus	113,85
Charges sociales s/intervention artiste 2018-2019 (reliquat)	<u>100,60</u>
	214,45

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par l'Inspection Académique, d'un personnel à temps plein

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 655 heures de travail valorisées à 18 012,50 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire du Sud :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire du Sud (convention du 28/09/2011).

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	149	142
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		587 182,59
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	4 532,76	4 748,50
Montant des impôts dus par l'AD	1 088,00	1 109,00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	3 444,76	3 639,50
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%